

Introduction

En octobre 1449, Charles VII et ses hommes étaient aux portes de Rouen, prêts à mettre à siège la ville dont le roi se disait le seigneur légitime puisqu'il se voulait, et avait été sacré, roi de France. Ses prétentions à la couronne, et ainsi au contrôle de Rouen, étaient cependant contestées par son rival, Henri VI, roi d'Angleterre, lui aussi roi de France, un titre hérité de son père, Henri V. Les rois Lancastres, Henri V et Henri VI étaient d'ailleurs les seigneurs de la ville depuis 1419, année où ils y mirent le siège et obtinrent sa reddition. C'était donc depuis trente ans qu'ils étaient connus par les Rouennais comme leurs seigneurs et rois de France.

Ville « provinciale », Rouen comptait de 40 000 à 50 000 habitants à la fin du XV^e siècle, loin derrière Paris qui dépassait les 200 000 habitants à la même période¹. Elle était cependant un enjeu important dans les guerres entre Lancastre et Valois puisqu'elle était l'une des premières villes du royaume, était un archevêché important, abritait de nombreuses institutions religieuses, et était un centre d'échanges commerciaux, un point de passage et d'échange pour les marchands. Elle était aussi un centre artistique, activité prospère durant la présence anglaise et qui se développa après la reddition de 1449². Mais elle était surtout la capitale administrative du duché de Normandie, l'un des grands enjeux territoriaux de la guerre de Cent Ans.

Contexte historique

Bien que l'expression n'ait été utilisée pour la première fois qu'au XIX^e siècle, et qu'elle fasse référence à des conflits très divers³, la guerre de Cent Ans dé-

¹ Nous reprenons ici les chiffres donnés par Paul Benoît et Philippe Lardin dans BENOÎT Paul, LARDIN Philippe. « Les élites artisanales au service de la ville. Les cas de Paris et de Rouen à la fin du Moyen Âge ». Dans : *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 27^e congrès, Rome*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 288–289.

² RABEL Claudia. « Artiste et clientèle à la fin du Moyen Âge : les manuscrits profanes du maître de l'échevinage de Rouen ». Dans : *Revue de l'Art*, 1989, n° 84, p. 48.

³ La guerre de Cent Ans fait probablement partie des périodes de l'histoire médiévale européenne les plus étudiées, l'appellation même « guerre de Cent Ans » fait cependant polémique, car elle n'a jamais été utilisée par les contemporains, et car elle insinue

Introduction

signe un conflit aux protagonistes stables et dont l'enjeu principal forme une ligne directrice : le roi d'Angleterre possédait certains territoires faisant partie du royaume de France et, à partir d'Edouard III, revendiquait la couronne de France, revendication qui fut mise en œuvre par Henri V⁴ au moyen de conquêtes militaires⁵ et d'instruments légaux que constituait le traité de Troyes. Cette revendication de la couronne de France par Henri V constitue le point d'origine de notre étude puisqu'elle déboucha sur la prise d'Harfleur, ville portuaire à l'embouchure de la Seine, dans un premier temps, puis sur la conquête militaire de la Normandie et de la moitié nord du royaume de France, et surtout sur le règne d'Henri VI, son fils, roi de France et d'Angleterre.

La signature du traité de Troyes en 1420 donna une nouvelle légitimité à ces conquêtes militaires puisque le traité prévoyait qu'à la mort de Charles VI, alors roi de France, la couronne française serait transmise à Henri V au lieu du dauphin Valois, Charles VII⁶. Il n'était pas prévu en revanche qu'Henri V meure avant Charles VI, plus âgé et malade. Moins de deux mois après la mort d'Henri

l'existence d'un conflit continu alors qu'il s'agissait au contraire d'une série de conflits aux enjeux et acteurs extrêmement variables, faite de trêves et d'opérations militaires, de communication politique et d'alliances entre souverains.

⁴ Sur Henri V, on consultera notamment HARRIS Gerald Leslie. *Henry V. The Practice of Kingship*. Oxford : Oxford University Press, 1985. Pour une analyse de la construction de sa légitimité, on consultera CURRY Anne. « Two Kingdoms, One King : The Treaty of Troyes (1420) and the Creation of a Double Monarchy of England and France ». Dans : RICHARDSON Glenn (dir.). *The contending kingdoms. France and England 1420–1700*. Aldershot : Ashgate, 2008, pp. 35–41.

⁵ Sur les conquêtes militaires d'Henry V en Normandie, on consultera principalement les travaux de Christopher Allmand et Anne Curry, par exemple CURRY. « After Agincourt, What Next? Henry V And The Campaign of 1416 ». Dans : CLARK Linda (dir.). *Conflicts, Consequences And The Crown In The Late Middle Ages, The Fifteenth Century VII*. Woodbridge, Rochester : The Boydell Press, 2007, pp. 23–52.

⁶ Anne Curry note cependant que bien que des chroniques contemporaines aient fait référence aux prétentions d'Henri V comme étant héritées d'Edouard III, le traité de Troyes lui-même n'y fait pas référence. Henri V est décrit, dans le préambule du traité, comme roi d'Angleterre et héritier de la couronne du royaume de France, suggérant que son statut d'héritier de Charles VI ne lui avait pas été conféré par le traité mais qu'il en disposait antérieurement. Le traité légalisait cependant sans conteste les prétentions d'Henri V et le faisait roi de France non pas par conquête mais par droit. Pour une discussion détaillée du traité de Troyes, ainsi qu'une édition anglaise du texte, on consultera CURRY Anne. « Two Kingdoms, One King : The Treaty of Troyes (1420) and the Creation of a Double Monarchy of England and France ». Dans : RICHARDSON Glenn (dir.). *The contending Kingdoms. France and England 1420–1700*. Aldershot : Ashgate, 2008, pp. 35–41. Pour une analyse de la littérature politique en lien avec le traité de Troyes, on consultera BOSSUAT André. « La littérature de propagande au XV^e siècle. Le mémoire de Jean de Rinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435) ». Dans : *Cahiers d'histoire*, 1956, vol. 1, pp. 130–146.

Introduction

V, ce fut Charles VI qui décéda et la couronne fut transmise à Henri VI d'Angleterre⁷, qui régna alors conjointement sur deux royaumes : celui de France et celui d'Angleterre, ce que les historiens appellent « la double monarchie du traité de Troyes⁸ » ou la « France anglaise⁹ ». Charles VII, bien que ne contrôlant qu'une partie du royaume, n'abandonna pas ses prétentions à la couronne française et le royaume se trouva alors divisé, avec deux rois se disant « roi de France ».

Le règne des Lancastres en France et en particulier en Normandie, dès le début des conquêtes, n'était pas que de l'ordre de la revendication ou de la présence militaire ; des travaux d'historiens¹⁰ ainsi que le corpus documentaire conservé au Archives de la Seine-Maritime montrent que leur présence dans le royaume et surtout dans le duché, avait été pensée et planifiée comme définitive¹¹. Les dons de terres et propriétés tant en ville qu'en dehors étaient des

⁷ À la mort d'Henri V, son fils Henri VI n'était qu'un jeune enfant, ce fut le Jean de Lancastre, duc de Bedford, le frère d'Henri V, qui devint régent du royaume de France, activité qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1435. C'est donc à lui que l'on doit une grande partie des décisions prises concernant la « France anglaise ». Ainsi lorsqu'on évoque les décisions et la politique d'Henri V, c'est bien souvent Bedford qui se cache derrière ce nom, du moins jusqu'en 1435 quand Suffolk fut désigné régent de la « France anglaise ». Nous avons donc bien souvent choisi d'utiliser l'expression « les Lancastres » pour faire référence au pouvoir anglais, incluant ainsi Henri V, Henri VI et Bedford.

⁸ ALLMAND Christopher. *Lancastrian Normandy, 1415–1450. The History of a Medieval Occupation*. Oxford : Oxford University Press, 1983, p. 164. Ajoutons que bien qu'elle n'ait pas d'influence directe sur notre étude, l'alliance entre bourguignons et anglais, et le rôle des bourguignons dans le conflit en général, a sans conteste fait pencher la balance en faveur d'un roi ou de l'autre, en offrant un appui et une légitimité supplémentaire aux rois Lancastre. Charles VII disposait alors de peu de soutien dans son propre royaume jusqu'à ce que les bourguignons changent de camp en 1435 et tentent un siège de Calais en 1436 ; DOIG James A. « A new source for the siege of Calais in 1436 ». Dans : *EHR*, 1995, vol. 110, n° 436, pp. 404–416.

⁹ Nous utilisons ici la formule consacrée par le colloque du même nom qui donna lieu à une publication ; *La "France Anglaise" au moyen Age : colloque des historiens médiévistes français et britanniques. Actes du 111e congrès national des sociétés savantes, Potiers, 1986*. Paris : C.T.H.S., 1988.

¹⁰ On retiendra en particulier ALLMAND. *Lancastrian Normandy...* et MASSEY Robert. « Lancastrian Rouen : Military Service and Property Holding, 1419–49 ». Dans : BATES David and CURRY Anne (dir.). *England and Normandy in the Middle Ages*. Londres : The Hambledon Press, 1994, pp. 269–286.

¹¹ Notons cependant qu'Anne Curry doute du succès potentiel de la politique de la double monarchie car selon elle les concepts de « France » et « Angleterre » étaient déjà trop enracinés dans les deux royaumes. Elle considère la réussite potentielle de la construction d'une communauté imaginaire anglo-normande plus réaliste ; CURRY Anne. « War, peace and national identity in the Hundred Year's War ». Dans : HARTMANN Anja

Introduction

éléments clés de cette installation définitive, d'autant plus qu'ils étaient accompagnés de l'obligation de résider sur les terres reçues¹². En ville aussi, notamment à Rouen et Caen, il semblerait que les Anglais ont eu vocation à s'installer définitivement puisque certains étaient devenus bourgeois¹³.

Les institutions normandes et françaises, quant à elles, avaient été dans l'ensemble maintenues et certaines institutions anciennes, comme l'office de sénéchal, avaient été recrées. Les États de Normandie, en charge de voter les aides et de décider de leur répartition, qui n'avaient pas été réunis depuis 1382, furent réunis plus fréquemment à partir de 1423, au moins annuellement¹⁴.

L'attitude des Lancastres face à la justice montre aussi leur volonté d'installation définitive et leur désir d'être des rois négociant avec les villes et les sujets en général. Ils étaient des seigneurs voulant se faire accepter et se présentant comme légitimes. Le Conseil du roi à Rouen, ou Conseil de Rouen, vit ainsi son pouvoir judiciaire augmenter, remplaçant même parfois l'Echiquier et entrant en conflit avec le parlement de Paris¹⁵. Cette volonté d'acceptation par la population, qui s'exprime par une politique d'apaisement, est manifeste dans une lettre royale d'Henri VI datant de janvier 1423 réglant le comportement des soldats et garnisons en Normandie, ce dernier y étant décrit en détail¹⁶. Le roi y définissait son pouvoir et garantissait que la justice locale serait maintenue dans les terres conquises, et en Normandie en particulier¹⁷.

et HEUSER Beatrice. *War, Peace and World Orders in European History*, Londres : Routledge, 2001, pp. 141–153.

¹² ALLMAND. *Lancastrian Normandy...* et MASSEY. « Lancastrian Rouen... »

¹³ MASSEY. « Lancastrian Rouen... », p. 274. Robert Massey recense vingt bourgeois anglais à Caen et dix à Rouen.

¹⁴ ROWE. « The Estates of Normandy Under the Duke of Bedford, 1422–1435 ». Dans : *EHR*, 1931, vol. 46, n° 184, pp. 551–578.

¹⁵ ROY Lyse. *L'université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles. Identité et représentation*. Leyde : Brill Academic Publishers, 2006, pp. 24–25.

¹⁶ « comme rompre eglises et emporter les biens de dedens, prendre et violer femmes [...] battre inhumainement les povres gens, oster leurs chevaux et autres bestes labourans, et leurs blefs autres semances », ADSM, 3E/1/ANC/4, pièce 3.

¹⁷ « Henry par la grace de dieu roy de France et d'Angleterre, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme il appartient et soit convenable et necessaire tout royaume terrien estre gouverné et defendu par justice qui fait les roys regner, et toutes les seignouries soubz ceulx a qui elles appartiennent croistre et entretenir, car elle est le fondement de tout bon regime et gouvernement publique et politique, sans lequel et en deffault d'icellui toute seignourie tourne a declin et finalement a subversion et final destruction, laquele chose nostre tres redoubté seigneur et pere cui dieu pardonne ayant soudainement devant les yeulx de son entendement comme bon prinche catholique en faisant la conqueste de notre duchié de Normendie et autres terres par lui conquises, eust de tout son pouvoir ordonné justice estre maintenue et gardee audit duchié et autres terres dessusdictes et commandé estre tenue selon les loys saiges et coustumes

Introduction

Henri VI exprimait ainsi dans ce document sa volonté de contrôler le comportement des gens d'armes, de rétablir la paix en Normandie et surtout d'en faire respecter les lois et coutumes.

Un autre aspect de la présence anglaise en Normandie et de son caractère définitif était l'effort de communication politique de la légitimité d'Henri V et d'Henri VI¹⁸. Cette propagande royale s'exprimait par différents média. Elle était de l'ordre de la communication visuelle, grâce par exemple à l'entrée royale conjointe d'Henri V et Charles VI à Paris puis les entrées de son fils, Henri VI, reprenant des éléments Valois comme le cerf de Charles VI¹⁹. Elle s'appuyait aussi sur tout un système visuel mis en place par Bedford²⁰, notamment des monnaies frappées sous Henri VI et représentant les armoiries de France et d'Angleterre²¹, et elle était exprimée grâce aux éléments de langage employés dans les lettres royales émises par Henri V puis Henri VI et Bedford.

La différence des arguments de légitimité entre le règne d'Henri V et celui d'Henri VI est notable. Le premier revendiquait la couronne de France de par son lien dynastique avec Edouard III et par la signature du traité de Troyes²² alors que le deuxième avait hérité de ce titre de son père. Le titre « roi de France et d'Angleterre », utilisé dans les lettres royales et en diplomatie tant par Henri V que par Henri VI, avait en fait été employé pour la première fois par le Héraut Berry pour qualifier Henri VI, à la mort de Charles VI²³. La désignation d'Henri VI dans les lettres royales envoyées aux Rouennais nous ren-

dudit duchié et desdictes terres, et tous les habitans en icellui duchié et autres terres de ladictes conqueste des quelque langue ou nacion qu'ilz fussent estre subgiez et astrains auxdictes loys usaiges et coustumes et a la justice d'icellui duchié et desdictes terres », *Ibid.*

¹⁸ Pour une étude plus générale de la propagande des deux camps au XV^e siècle, voir LEWIS P.S. « War Propaganda and Historiography in Fifteenth-Century France and England ». Dans : *Transactions of the Royal Historical Society*, 1965, vol. 15, pp. 1–21.

¹⁹ BRYANT Lawrence. « Configurations of the community in late medieval spectacles: Paris and London during the dual monarchy ». Dans : HANAWALT Barbara A., REYERSON Kathryn Louise (dir.). *City and Spectacle in Medieval Europe*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 1994, p. 17. L'entrée royale d'Henri VI à Londres contenait elle-aussi des éléments visuels exprimant la revendication du roi à la couronne de France ; OSBERG Richard. « The Jesse Tree in the 1432 London Entry of Henry VI: messianic kingship and the rule of justice ». Dans : *Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 1986, vol. 16, pp. 216–218 et 221.

²⁰ ROWE. « King Henry VI's Claim to France in Picture and Poetry ». Dans : *The Library*, vol. 4, pp. 77–88.

²¹ MCKENNA John W. « Henry VI of England and the Dual Monarchy: Aspects of Royal Political Propaganda ». Dans : *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 1965, vol. XXVIII, p. 150.

²² *Ibid.*, p. 146.

²³ *Ibid.*

Introduction

seigne ainsi sur la définition qu'il souhaitait donner à sa légitimité. Si ces lettres le désignent le plus souvent comme « roi de France et d'Angleterre », certains documents font aussi référence à son titre de duc de Normandie. Un document de juillet 1435 par exemple, confirmant les privilèges des marchands bourgeois rouennais, le désigne par « Henry par la grace de dieu roy de France et d'Angleterre²⁴ », la formule habituellement utilisée. Dans le même document, le roi inscrivit sa décision de renouveler les privilèges des marchands dans la continuité dynastique de tous ses prédécesseurs, évoqués par ordre chronologique, des rois d'Angleterre et duc de Normandie à son père, Henri V, en incluant les rois de France²⁵. Cette chronologie lui permit de rappeler que la Normandie était à l'origine aux mains des rois d'Angleterre, qui étaient aussi ducs de Normandie, et que les rois de France ne représentaient qu'une interruption dans cette continuité.

De 1415 à 1453, les rois Lancastres régnèrent donc en Normandie en tant que rois et seigneurs légitimes et l'intervention militaire de Charles VII et de son camp fut nécessaire pour que ce dernier y impose son règne. Lorsqu'en 1449, Charles VII obtint la reddition de Rouen, la ville connut donc un véritable changement de seigneur, en théorie et en pratique. Pendant trente ans, de 1419 à 1449, elle avait effectivement été gouvernée par les Lancastres et sa reddition à Charles VII, bien que négociée, s'était faite sous la pression de la force militaire du roi Valois. C'était donc d'une population ne le considérant pas forcément comme seigneur légitime que Charles VII dut obtenir le soutien, ou du moins qu'il dut convaincre de rester sous son obéissance. C'était de plus une population qui avait, pendant les trente années passées, reçu des privilèges et obéi à des régulations de seigneurs qui devenaient alors l'ennemi, du moins l'ennemi de leur nouveau roi.

L'un des principaux enjeux pour Charles VII était ainsi d'assurer sa légitimité en tant que seul et unique roi de France, puisque son rival, Henri VI, se considérait lui-même comme le roi légitime du royaume. Et si ce problème de légitimité a souvent été ignoré par les historiens, qui considéraient que la légitimité « nationale » de Charles VII lui apportait automatiquement le soutien de la population²⁶, il n'était pas ignoré par les contemporains, comme le montre un

²⁴ ADSM, 3E/1/ANC/4, pièce 6.

²⁵ « noz progeniteurs et predecesseurs roys d'Angleterre et ducs de Normandie Et par confirmation des roys de France subsequencement et depuis par notre tres cher seigneur et pere », *Ibid.*

²⁶ Cette idée est particulièrement présente chez les historiens du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, comme nous le verrons dans la discussion de l'historiographie ci-dessous. Pour une analyse plus récente du soutien dont disposait Charles VII, alors qu'il était encore dauphin, voir PONS Nicole. « Intellectual Patterns

Introduction

épître de Jean Juvénal des Ursins²⁷ adressée à Charles VII à propos de Beauvais, ville picarde qui fut elle aussi sous contrôle des rois Lancastre, où il met en garde le roi contre l'oppression de la population, qui pourrait conduire au retour de l'adversaire anglais et qui conduirait le roi à se retrouver sans terres ou sans sujets²⁸.

Ainsi les relations entre Charles VII et les Rouennais ont été influencées par cet effort d'argumentation et de persuasion quasi constant de sa légitimité. Néanmoins, le changement dynastique n'a pas créé de rupture dans l'organisation et le fonctionnement de la municipalité rouennaise et ce sont les mêmes hommes qui ont vécu pendant trente ans sous le contrôle d'un roi Lancastre qui se retrouvaient à devoir négocier et communiquer avec un nouveau roi.

Ce contexte particulier de changement de roi amène ainsi à se questionner sur l'influence de trente ans de présence anglaise sur les relations et la communication entre Charles VII²⁹ et les Rouennais. Charles VII, malgré sa victoire

and Affective Reactions in Defence of the Dauphin Charles, 1419–1422 ». Dans : ALLMAND Christopher (dir.). *War, Government And Power In Late Medieval France*. Liverpool : Liverpool University Press, 2000, pp. 54–69.

²⁷ Il s'agit de l'épître *Loquar in tribulacione*, cité et analysé en partie dans SOUMELAHARMA Elina. « Le temps de la fin dans quelques textes de la première moitié du XV^e siècle (Alain Chartier, Juvénal des Ursins, Le Bourgeois de Paris) ». Dans : SUBRENAT Jean (Dir.). *Fin des temps et temps de la fin dans l'univers médiéval*. Aix en Provence : Presses Universitaires de Provence, 1993, pp. 485–486.

²⁸ P.S. Lewis propose une traduction anglaise du texte latin, dont il ne donne pas la version originale, extraite de BNF, MS fr. 5022, f. 3v., 14 r. ; « You have already seen that your English adversary has had a foot in the door and was held to be king ; if he comes back, given the oppression which your wretched people suffer, then there is a danger that things might come to a subverting of your lordship, and that you would be a king without a land or a people, or at least you would have very small ones », LEWIS Peter Shervey. «The Centre, the Periphery, and the Problem of Power Distribution in Later Medieval France». Dans : HIGHFIELD, JEFFS Robin (dir.). *The Crown and Local Communities In England and France in The Fifteenth Century*, Gloucestershire : Alan Sutton, 1981, p. 35.

²⁹ Charles VII était, dans ses décisions, assisté du Grand Conseil. L'étude des relations roi-ville est, de ce fait, tout autant une étude des relations entre la ville et le roi et son administration qu'entre la ville et le roi en tant qu'individu. Cependant, le roi choisissait les membres de son Conseil et ce dernier était sous son autorité, de ce fait, nous gardons pour notre étude l'appellation « Charles VII » ou « pouvoir royal » pour désigner le roi et son administration, d'autant plus que la constitution du Conseil est un sujet absent des sources municipales rouennaises. Pour différencier le pouvoir royal « central » des officiers royaux en ville, nous avons systématiquement désigné ces derniers par les expressions « les officiers royaux en ville » ou « le pouvoir royal en ville » ou encore nommément. Pour une étude du pouvoir royal et du Conseil, on consultera KRYNEN Jacques. *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380–1440)*.

Introduction

militaire, semble avoir été alors dans une position politiquement fragile puisqu'il devait composer avec une population ayant obéi à un autre seigneur, un ennemi, une population qui l'avait trahi puisqu'il se voulait le seul légitime roi de France.

Notre propos est, dans ce contexte, de proposer une étude détaillée d'un aspect précis de cette période : les rapports et la communication entre Charles VII et les Rouennais, de la reddition de la ville en 1449 à la mort du roi en 1461. Cette étude permettra de mettre en lumière certains aspects inconnus des relations entre Charles VII et Rouen mais aussi de questionner certaines préconceptions, principalement le rôle joué par l'« identité nationale » dans ces relations ainsi que la fidélité des Rouennais à Charles VII et leur acceptation du roi comme seigneur légitime. Nous verrons aussi, et il s'agit là d'une problématique centrale à notre étude, dans quelle mesure le contexte historique, c'est-à-dire le changement de seigneur suite à la reddition de la ville à un nouveau roi après trente ans de présence anglaise, a influencé ces relations et cette communication entre Charles VII et ses nouveaux sujets, les Rouennais.

Comme c'était le cas pour toutes les villes du XV^e siècle, la structure sociale de Rouen était complexe. Elle se composait de plusieurs groupes sociaux qui communiquaient avec le roi, que ce soit d'eux-mêmes ou par l'intermédiaire du conseil municipal. Les relations et la communication entre la ville et Charles VII étaient ainsi dans les faits des relations et communications entre différents groupes entre eux et avec le roi, des canaux de communication qui constituent autant de champs de recherche. Notre étude est menée du point de vue du conseil municipal, une sélection guidée par le corpus de source disponible. Le clergé est ainsi en grande partie exclu de cette étude alors que les métiers y jouent un rôle important.

Étude de la littérature politique du temps. Paris : A. et J. Picard, 1981. Bernard Chevalier utilise pour sa part l'expression d'« État » pour désigner le roi et son Conseil mais l'utilisation de ce terme nous a semblé trop connotée pour pouvoir l'employer dans notre contexte, CHEVALIER Bernard. « La Bonne Ville : un modèle original d'urbanisation en France du XIV^e Au XVI^e siècle ». Dans : BOURDIN Alain, HIRSCHHORN Monique. *Figures de la ville. Autour de Max Weber.* Paris : Aubier, 1985, p.74. Des travaux d'érudits du XIX^e siècle nous permettent de connaître la composition, au moins partiellement, du Grand Conseil durant le règne de Charles VII ; BEAUCOURT Gaston du Fresne de. *Histoire de Charles VII*, 6 Vol. Paris : Librairie de la Société bibliographique, A. Picard, 1881–1891 ; VALOIS Noël. *Le conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil.* Genève : Slatkine-Megariots reprints, (réimpression de l'ouvrage de 1888), 1975 ; VIRVILLE Vallet de. « Mémoire sur les institutions de Charles VII ». BEC, vol.33, 1872, pp. 1–118 ; *Charles VII, roi de France, et ses conseillers.* Paris : Dumoulin, 1859.

Introduction

Cette disparité est due aux structures sociales de la ville ainsi qu'aux structures de communication avec le roi apparaissant dans les sources. En effet, les documents produits par le conseil municipal, en particulier les registres de délibérations municipales, et les sources relatives aux métiers, du moins celles incluses dans cette étude, forment un véritable corpus dévoilant une communication triangulaire avec le roi. Le clergé au contraire est rarement mentionné dans les registres de délibérations municipales quand il s'agit d'affaires relatives à la communication avec le roi. De même, les sources du clergé rouennais³⁰ mentionnent rarement le conseil municipal et le roi dans un même document.

Le clergé, et en particulier le chapitre, communiquait avec le roi. Ces échanges sont documentés³¹, mais généralement sans inclure le conseil municipal. De même, le clergé et la municipalité rouennaise communiquaient l'un avec l'autre mais le roi était généralement exclu de ces échanges. Des exceptions existent et elles ont été incluses dans notre étude : par exemple la lettre d'abolition est adressée au conseil municipal et au chapitre, et certaines affaires postérieures à son émission incluent à la fois le roi, le clergé, et le conseil municipal³². Cependant, les relations et la communication entre le clergé et le roi, lorsqu'elles sont traitées, le sont exclusivement du point de vue du conseil municipal : c'est ce point de vue qui a guidé l'analyse proposée dans cette thèse.

Bien que cette étude soit une étude de cas locale s'appuyant sur un corpus documentaire presque exclusivement rouennais, l'approche choisie nous permet de répondre à des questions intrinsèquement liées au contexte, offrant ainsi des éléments de comparaison pour des études similaires, mais aussi d'apporter des éléments de réponse ou de réflexion concernant la nature de la communication roi-ville et la nature du lien roi-sujet sous Charles VII ainsi que certains aspects des jeux de pouvoir entre ville et seigneur, particulièrement lors d'un changement seigneurial.

Le rapport roi-sujet était constamment négocié et le contexte de changement dynastique apporta une dynamique singulière à ces négociations et aux communications en général. Ce changement de roi, et de dynastie, a dans certains cas influencé lourdement le lien roi-ville alors que dans d'autres, il s'est effacé pour laisser place à une continuité, notamment structurelle. Les trois chapitres qui suivent proposent de démêler ce qui relève de la continuité et ce

³⁰ Les sources ecclésiastiques Rouennaises sont répertoriées par Beaurepaire de façon exhaustive dans les Inventaires sommaires des archives ecclésiastiques, en sept volumes. BEAUREPAIRE Charles de Robillard de, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Seine-Inférieure, série G (Vol. 1-7, Supplément)*. Rouen : Julien Lecerf, 1868-1912.

³¹ *Ibid.*

³² ADSM, G 4755.

Introduction

qui relève de la rupture en suivant trois axes thématiques. Dans un premier temps, c'est le moment cristallisant du changement de roi, c'est-à-dire la reddition de la ville, qui sera analysé, en se penchant particulièrement sur le pardon royal, qui était à la base du lien roi-sujet, pour ensuite s'intéresser à l'entrée royale de Charles VII. Nous analyserons ensuite la vie municipale rouennaise, c'est-à-dire les relations directes entre la municipalité, ainsi que les métiers, et Charles VII, selon trois axes ; les privilèges de la ville, la régulation des métiers et la fiscalité. Enfin, la ville dans son environnement sera étudiée, tout d'abord la défense militaire de la ville, puis le rôle du roi dans les relations qu'entretenait la ville avec d'autres pouvoirs, et surtout ce qu'attendaient les Rouennais de leur roi lors de la régulation de telles relations. L'on questionnera dans ce contexte le rôle de Rouen en tant que capitale de la Normandie ainsi que le rôle central de l'Échiquier dans le règlement de l'épineuse question du retour de la propriété, promise par Charles VII à ses fidèles.

Historiographie et méthodologie

Longtemps cette période de l'Histoire, le règne de Charles VII après la conquête de la Normandie, a bénéficié de moins d'attention que la période précédente³³, les historiens faisant le choix de s'attarder plutôt sur les années de la présence

³³ On trouve cependant quelques exceptions puisque quelques chercheurs se sont intéressés au « recouvrement » de la France par Charles VII, on retiendra : ALLMAND Christopher. « The Aftermath of War in Fifteenth-Century France ». Dans : *History*, 1976, vol. 61, pp. 344–357; « Local Reaction to the French Reconquest of Normandy : The Case of Rouen ». Dans : HIGHFIELD John Roger Loxdale, JEFFS Robin (dir.). *The Crown and Local Communities in England and France in the Fifteenth Century*. Gloucestershire : Sutton Publishing Ltd., 1981, pp. 146–147; « National Reconciliation in France at the End of the Hundred Years War ». Dans : *Journal of Medieval Military History*, 2008, vol. 6, pp. 149–164; BOSSUAT André. « Le rétablissement de la paix sociale sous le règne de Charles VII ». Dans : *Le Moyen Âge*, vol. 60, 1954, pp. 137–162 ; « Le règlement des confiscations sous le règne de Charles VII ». Dans : *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1947, vol. 91, n° 1, pp. 6–16 ; BRAUN Pierre. « Les lendemains de la conquête de la Réole par Charles VII ». Dans *La 'France Anglaise' au Moyen Âge : colloque des historiens médiévistes français et britanniques. Actes du 111e congrès national des sociétés savantes*. Paris : C.T.H.S, 1988, pp. 269–283 ; CHEVALIER Bernard. « The Recovery of France, 1450–1520 ». Dans : ALLMAND Christopher, ABULAFIA David (dir.). *The New Cambridge Medieval History*. Vol. 7. Cambridge : Cambridge University Press, 1998, pp. 408–430; GAUVARD Claude. « Pardonner et oublier après la guerre de Cent Ans. Le rôle des lettres d'abolition de la chancellerie royale française ». Dans : MARCOWITZ Reiner, PARAVICINI Werner (dir.). *Vergeben und Vergessen? Vergangenheitsdiskurse nach Besatzung, Bürgerkrieg und Revolution*. Munich : R. Oldenbourg Verlag, 2009, pp. 28–57. On recense de plus des études sur les entrées royales de Charles VII ainsi que sur certains sièges de villes : HUNGER V. *Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450*. Paris : Imprimerie Champion et Pailhé, 1912 ; « Le siège et la prise de Vire par Charles VII en 1450 ». Dans : *AdN*, 1971, vol. 21, pp. 52–67. L'article de Jouet sur Caen analyse très brièvement les relations entre la ville et Charles VII ; JOUET Roger. « La ville 'anglaise' et la réadaptation au royaume (1417–1483) ». Dans : DESERT Gabriel (dir.). *Histoire de Caen*. Toulouse : Privat, 1981, pp. 93–113. Plus proche de notre sujet, on notera un article étudiant le siège de Rouen par Charles VII en 1449, il est cependant à utiliser avec précaution car son biais nationaliste rend parfois difficile la différenciation entre matériel historique et passages romancés par l'auteur ou tirés directement des chroniques ; POTTIER André. « Siege de Rouen par le roi Charles VII en 1449. Préliminaires de la capitulation entre le duc de Sommerset, gouverneur de la ville et le roi de France ». *Revue rétrospective normande : documents inédits pour servir à l'histoire de Rouen*. Rouen : N. Périaux, 1841. D'autres travaux se sont intéressés à la « reconstruction » du royaume après la fin de la guerre de Cent Ans, on retiendra notamment la publication des Actes du 104^e congrès national des sociétés savantes ; *La reconstruction après la guerre de Cent Ans. Actes du 104^e congrès national des sociétés savantes*. Paris : Bibliothèque nationale, 1981.

Introduction

anglaise en France et en Normandie³⁴ et la guerre de Cent Ans en général³⁵, des sujets bénéficiant tous deux d'une littérature prolifique, et sous de nombreux

³⁴ Parmi les nombreux travaux sur les liens entre Normandie et Angleterre, on retiendra la publication de Pierre Bouet et Véronique Gazeau, qui couvre une période bien plus large que la notre ; BOUET Pierre, GAZEAU Véronique (dir.). *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*. Caen : Publications du CRAHM, 2003. L'ouvrage mentionné ci-dessus, ayant consacré l'expression « la France anglaise » est tout aussi important sur la question ; *op. cit.* ainsi que l'ouvrage de Neveux ; NEVEUX François. *La Normandie pendant la guerre de Cent Ans (XIV^e-XV^e siècle)*. Rennes : Ouest-France, 2007. Parmi les travaux teintés d'idées nationalistes mais utiles pour ses nombreuses éditions de sources, l'ouvrage de Paul le Cacheux est à signaler, LE CACHEUX Paul. *Rouen au temps de Jeanne d'Arc et pendant l'occupation anglaise (1419-1449)*. Rouen : A. Lestringant, 1931, ainsi que l'ouvrage d'Adolphe Chéruel ; CHERUEL Adolphe. *Histoire de la ville de Rouen sous la domination anglaise au XV^e siècle*, Rouen : E. Le Grand, 1840. Du côté des chercheurs anglais, les nombreux travaux de Christopher Allmand, d'Anne Curry et de David Grummitt restent les références concernant la présence anglaise en Normandie au XV^e siècle ; ALLMAND. *Lancastrian Normandy* ; « Local Reaction... » ; « National Reconciliation... » ; *The Hundred Years War. England and France at war c.1300 - c.1450*. Cambridge : Cambridge University Press, 1988 ; CURRY Anne. « Isolated or Integrated? The English Soldiers in Lancastrian Normandy ». Dans : REES JONES Sarah, MARKS Richard, MINNIS Alastair J. (dir.). *Courts and Regions of Medieval Europe*. York : York Medieval Press, 2000, pp. 191-210 ; « The Impact of War and Occupation on Urban Life in Normandy, 1417-1450 ». Dans : *French History*, 1987, vol. I, n° 2, pp. 157-181 ; « The Organisation of Field Armies in Lancastrian Normandy ». Dans : STRIKLAND Matthew (dir.). *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*. Stamford : Paul Watkins Press, 1998, pp. 207-231 ; « Harfleur et Les Anglais, 1415-1422 ». Dans : BOUET Pierre, GAZEAU Véronique (dir.). *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*. Caen : Publications du CRAHM, 2003, pp. 249-263 ; « L'occupation anglaise du XV^e siècle : la discipline militaire et le problème des gens vivant sur le pays ». Dans : MARIN Jean-Yves (dir.). *La Normandie dans la guerre de Cent Ans 1346-1450*. Caen : Musée de Normandie, 1999, pp. 47-49 ; « Les gens vivant sur le pays pendant l'occupation de la Normandie, 1417-1450 ». Dans : CONTAMINE Philippe, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.). *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge. Tome 1, Guerre et violence*. Paris : Editions du Comité des travaux historiques et scientifique, 1996, pp. 209-221 ; « Les villes normandes et l'occupation anglaise : l'importance du siège de Rouen ». Dans : BOUET Pierre, NEVEUX Françoise (dir.). *Les villes normandes au Moyen Âge*. Caen : PUC, 2006, pp. 147-162 ; « Sex and the Soldier in Lancastrian Normandy, 1415-1450 ». Dans : *Reading Medieval Studies*, 1988, vol. 14, pp. 17-45 ; « Towns at War : Norman Towns Under English Rule, 1417-1450 ». Dans : THOMSON Jon A.F. (dir.). *Towns and Townspeople in the Fifteenth Century*. Gloucester : Alan Sutton, 1988, pp. 148-172 ; « The Nationality of Men-at-Arms Serving in English Armies in Normandy and the Pays De Conquête, 1415-1450 : A Preliminary Study ». Dans : *Reading Medieval Studies*, 1992, vol. 18, pp. 135-163 ; GRUMMITT David (dir.). *The English Experience in France c. 1450-1558. War, diplomacy and cultural exchange*. Aldershot : Ashgate, 2002. L'ouvrage *England and Normandy in the Middle Ages*, dirigé par David Bates et Anne Curry, fait lui aussi référence sur la question et propose de nombreuses approches dépassant notre cadre chronologique ;

Introduction

aspects ; économiques³⁶, militaires, culturels, etc. Les relations entre Anglais et Rouennais, ainsi que la période de la présence anglaise en Normandie ont ainsi été abondamment étudiées par les historiens, eux aussi sous une multitude d'angles, et selon des approches plus ou moins neutres. Les études de la présence anglaise en Normandie et de la fin de la guerre de Cent Ans s'arrêtent cependant sans surprise dans leur grande majorité à la conquête de Charles VII. Cela est évidemment dû au fait que le règne de Charles VII après le « recouvrement » de la Normandie, c'est-à-dire ce qu'on considère comme la fin de la guerre de Cent Ans, n'entre pas dans le cadre chronologique de telles études.

Une deuxième raison peut aussi expliquer le relatif peu d'intérêt porté à la dernière décennie du règne de Charles VII ; il s'agit d'un consensus ayant longtemps existé parmi les historiens selon lequel une fois la Normandie conquise par Charles VII, ou comme on le trouve dans certains travaux, une fois le recouvrement de la Normandie achevé, tout était rentré dans l'ordre puisque le roi légitime, Charles VII, avait repris contrôle de son territoire. Ces choix historiographiques peuvent être questionnés, notamment dans le cas de Rouen puisque, si la présence anglaise servait parfois de marqueur chronologique pour les Rouennais, il est aussi clair que la menace d'une reconquête anglaise était présente. Si la fin de la présence anglaise marquait ainsi une rupture dans l'esprit des contemporains, elle n'était cependant pas considérée comme immuable et l'expression employée était « les guerres », un terme vague ne désignant pas un conflit particulier.

Ce consensus ayant débouché sur un choix historiographique s'explique en partie par le rôle de l'histoire de la fin de la guerre de Cent Ans dans la construction de l'identité nationale et du discours nationaliste français³⁷. Au XIX^e siècle, les études de la période de la fin de la Guerre de Cent ans et des années

BATES David CURRY Anne (dir.). *England and Normandy in the Middle Ages*. Londres : The Hambledon Press, 1994.

³⁵ On notera parmi les exemples les plus connus, les ouvrages d'Allmand, Contamine et Favier ; ALLMAND. *The Hundred Years War* ; CONTAMINE Philippe. *La guerre de Cent Ans*. Paris : PUF, 1968 ; FAVIER Jean. *La guerre de Cent Ans*. Paris : Fayard, 1980.

³⁶ MCFARLANE Kenneth Bruce. « War, the Economy and Social Change: England and the Hundred Years War ». Dans : PP, 1962, n° 22, pp. 3–18 ; POSTAN Michael Moïsey. « The Costs of the Hundred Years War ». Dans : PP, 1964, vol. 27, n° 1, pp. 34–53.

³⁷ Patrick Geary, dans le contexte du Haut Moyen Âge, formule un constat similaire : « the very tools of analysis by which we pretend to practice scientific history were invented and perfected within a wider climate of nationalism and nationalist preoccupations », GEARY Patrick J. *The Myth of Nations. The Medieval Origins of Europe*. Princeton : Princeton University Press 2002, p. 16.

Introduction

suivantes étaient empreintes d'une analyse nationaliste³⁸. L'action centralisatrice de Charles VII, notamment par le rattachement de la Normandie à la France et une supposée uniformisation des institutions, étaient mises en avant et glorifiées³⁹, tout comme les grandes figures de la fin de la guerre de Cent Ans. Après 1870, la tendance s'accroît, les Normands étaient assimilés à des résistants et des parallèles étaient établis entre la « résistance » des Normands face à l'occupation anglaise et la résistance des Alsaciens face à l'occupation allemande⁴⁰. Les arguments en faveur de la légitimité de Charles VII présentés par les contemporains, principalement dans les chroniques, ont été repris par les historiens qui les ont interprétés comme des arguments nationalistes, donnant de ce fait une composante « nationale » à la légitimité de Charles VII.

³⁸ Le précieux travail d'édition de sources de Chéruel dans son ouvrage sur la présence Anglaise à Rouen est accompagné d'une analyse nationaliste de la période de la présence anglaise à Rouen. Il écrit ainsi que les Rouennais « comprirent qu'il y avait des ennemis plus odieux que les Armagnacs, et ils se sentirent Français par la haine contre les Anglais. Une longue et cruelle tyrannie fit encore entrer ce sentiment plus profondément dans tous les cœurs ; car aux misères du siège allaient succéder, pendant trente ans, les calamités de la domination étrangère », CHERUEL. *Histoire de Rouen...*, p.66.

³⁹ « Les sentiments que Rouen éprouva dans cette circonstance, presque toutes les villes de France durent les partager, et ce fut là l'enseignement que le royaume retira de cette cruelle épreuve de trente ans. Il se sentit français avec bonheur, après avoir subi la domination des Anglais ; on commença à sacrifier les privilèges locaux et les intérêts de corporation à l'esprit national ; on se pressa avec enthousiasme autour d'un roi dont on oubliait les fautes, pour ne voir en lui que le symbole vivant de l'unité de la France. On y perdit quelques droits comme ville, on y gagna en force et en grandeur comme nation. », *Ibid.*, p. 135.

⁴⁰ Comme il l'annonce dans le préface de son livre, Guibal l'écrivit avec un but clair : « nous l'avons préparé et rédigé en ayant sous les yeux la noble image de Strasbourg en deuil ». Georges Guibal concentre son étude sur l'occupation du territoire français par les Anglais (compris comme la nation anglaise et pas uniquement le gouvernement Lancastre), il présente l'argument selon lequel la France était morte ou proche de la mort car elle ne pouvait exister sous le contrôle d'un roi « étranger », la mort de Charles VI et l'ascension d'Henri VI sont mis en parallèle avec l'apparente mort de la France qui sera sauvée par Jeanne d'Arc ; GUIBAL Georges. *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent Ans*. Paris : Sandoz et Fischbacher, 1875. L'exemple de l'ouvrage de Puisseux, bien qu'il soit écrit avant l'occupation allemande en Alsace, est lui aussi frappant puisqu'en se concentrant sur le cas de la Normandie, il analyse la réaction de la population à la présence Anglaise comme une réaction nationaliste ; PUISEUX Léon. *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle, avec des pièces justificatives et la liste des émigrés normands*. Caen : Le Gost-Clérissé, Paris : Durand, 1866.

Introduction

La deuxième guerre mondiale et l'occupation allemande ne bouleversèrent pas cette tendance, bien au contraire⁴¹ puisqu'en 1945, Jeanne d'Arc devint l'archétype de la résistante⁴², elle fut même érigée en héroïne national par des politiciens, en particulier Charles de Gaulle et plus récemment le Front National et Nicolas Sarkozy⁴³.

Ainsi, à quelques exceptions près⁴⁴, dans les études du règne de Charles VII ou de la Normandie, l'accent a longtemps été mis sur le soutien de la population dont le roi bénéficiait⁴⁵, sur la relative aisance avec laquelle il conquiert « son » royaume et sur la résistance des populations face aux Anglais, dont la légitimité est toujours au moins questionnée et souvent réfutée. De telles con-

⁴¹ Joseph Calmette, dans son ouvrage intitulé *Chute et relèvement de la France*, utilise le vocabulaire de la Seconde Guerre mondiale en distinguant la France libre de la France occupée et compare la guerre de Cent Ans à la Première Guerre mondiale dans les termes suivants : « La guerre de Cent Ans a déterminé une crise intense, une crise comparable à celle que le XX^e siècle a connue du fait de la guerre mondiale de 1914–1918. La durée de la plus longue des guerres médiévales a produit sensiblement les mêmes effets que l'intensité aigue d'une grande guerre de l'époque contemporaine. C'est pourquoi les souffrances des peuples d'aujourd'hui nous permettent de nous faire, des souffrances du temps calamiteux de Charles VI et de Charles VII, une idée assez adéquate, à laquelle ne pouvaient atteindre les générations qui ont précédé la notre ». CALMETTE Joseph. *Chute et relèvement de la France sous Charles VI et Charles VII*. Paris : Hachette, 1945. L'ouvrage de René Bouvier, est lui-aussi complètement influencé par les événements de la Seconde Guerre mondiale puisqu'il fut publié dans une collection citant Pétain en préface ; BOUVIER René. *Le redressement de la France au XV^e siècle*. Paris : Éditions Fernand Sorlot, 1941.

⁴² Pour une étude culturelle de Jeanne d'Arc et de la construction de son mythe, on consultera BEAUNE Colette. *Jeanne d'Arc*. Paris : Perrin, 2004 et KINTZINGER Martin. « Der Auftrag der Jungfrau. Das besetzte Frankreich im Hundertjährigen Krieg. » Dans : MEUMANN Markus, ROGGE Jörg (dir.). *Die besetzte Res publica. Zum Verhältnis von ziviler Obrigkeit und militärischer Herrschaft in besetzten Gebieten vom Spätmittelalter bis zum 18. Jahrhundert (Herrschaft und soziale Systeme in der Frühen Neuzeit, 3)*, Münster : Lit, 2006, pp. 63–88, pour une analyse de la propagande de guerre française au temps de Jeanne d'Arc.

⁴³ CHEMIN Ariane. « À qui appartient Jeanne d'Arc ? ». *Le Monde*, 5 janvier 2012.

⁴⁴ Il semblerait que l'Eglise ait été exemptée de ses obligations sous le régime anglais et, bien qu'aucune preuve n'existe sur les services fournis par le clergé, Christopher Allmand et Anne Curry mettent tous deux en avant le soutien dont disposaient les Lancastres auprès du clergé normand. ALLMAND. *Lancastrian Normandy...*, CURRY Anne. « Le service féodal en Normandie pendant l'occupation anglaise ». Dans : *La 'France Anglaise' au Moyen Âge : colloque des historiens médiévistes français et britanniques. Actes du 111^e congrès national des sociétés savantes*. Paris : C.T.H.S., 1988, pp. 233–257.

⁴⁵ Les quelques paragraphes consacrés à Charles VII dans l'*Histoire de la Normandie*, décrivent la guerre comme un conflit national et le roi comme bénéficiant du soutien des Normands, BOUARD Michel de (dir.). *Histoire de la Normandie*. Toulouse : Privat, 1970.

clusions ont sans aucun doute été nourries par les sources littéraires, et en particulier la littérature politique, de l'époque, qui exaltent Charles VII, le représentant comme le vrai roi français ayant libéré son peuple du joug anglais⁴⁶. Les travaux sur la notion d'étranger au Moyen Age ont eux aussi grandement contribué à alimenter cette thèse, confondant identité de groupe centrée autour du roi et du territoire, rejet de l'ennemi et identité « nationale »⁴⁷. Cette idée du rejet de l'ennemi comme élément central de la construction d'une identité « nationale » se retrouve dans certains travaux sur la guerre à la fin du Moyen Age. Christopher Allmand écrit ainsi que la guerre à la fin du Moyen Age était presque inévitablement accompagnée d'une montée du sentiment « national », liée à une prise de conscience des différences entre les peuples, leur développement, histoire, traditions, lois et coutumes⁴⁸.

Plus récemment, on assiste à une timide « dénationalisation » de cette période par les historiens. Les travaux de Georges Minois⁴⁹ par exemple soutiennent que dans le contexte de la fin de la guerre de Cent Ans, le patriotisme et l'identité nationale ne sont pas nés des sujets mais étaient des outils de gouvernement et de propagande utilisés par Charles VII et son administration. Le débat concernant la résistance de la population normande au pouvoir anglais a contribué à ce questionnement de la validité de l'argument selon lequel Charles

⁴⁶ Krynen par exemple, dans son étude du pouvoir royal, consacre un chapitre à « La place du roi dans le sentiment national » et y dit que « Qui étudie les progrès de la royauté française à la fin du Moyen Age ne peut les dissocier de l'essor du sentiment national ». S'il questionne l'existence d'une nation politique selon le sens contemporain de la nation, il affirme que l'existence d'une conscience nationale est indéniable, un sentiment que la guerre de Cent Ans n'a pas créé mais « fortifié » puisque « À son commencement, le conflit avec l'Angleterre était déjà ressenti comme une guerre nationale » ; KRYNEN. *Idéal du prince...*, pp. 241–269.

⁴⁷ Contamine dit ainsi que « L'accord semble s'être désormais établi au sein des historiens pour admettre que l'existence, en tout cas à partir du début du XV^e siècle, d'un certain sentiment national français – un sentiment avant tout incarné non dans une dynastie (car les dynasties sont mortelles) mais dans une personne, le roi de France [...] – ne relève ni du mythe ni d'une lecture anachronique des événements et des documents » ; CONTAMINE Philippe. « Qu'est-ce qu'un 'étranger' pour un français de la fin du Moyen Age ? ». Dans : CAROZZI Claude (dir.). *Peuples du Moyen Age, problèmes d'identification*. Aix-en-Provence : Université de Provence, 1996, p. 27.

⁴⁸ ALLMAND Christopher (dir.). *Society at War. The Experience of England and France During the Hundred Years War*. Suffolk : The Boydell Press, 1973, p. 152. On retrouve cette idée chez de nombreux historiens, sans en fournir une liste exhaustive, on citera GAUVARD Claude. « Résistants et collaborateurs pendant la guerre de Cent Ans : le témoignage des lettres de rémission ». Dans : *La 'France Anglaise' au Moyen Âge : colloque des historiens médiévistes français et britanniques. Actes du 111^e congrès national des sociétés savantes*. Paris : C.T.H.S, 1988, pp. 123–138.

⁴⁹ MINOIS Georges. *La guerre de Cent Ans. Naissance de deux nations*. Paris : Perrin, 2008.

Introduction

VII aurait bénéficié du soutien de la population au nom d'une identité commune⁵⁰ et a permis une remise en question de l'interprétation des sources de l'époque, notamment des sources relevant de la communication politique d'un camp ou de l'autre.

L'idée selon laquelle la fin de la guerre de Cent Ans aurait définitivement séparé le royaume de France et d'Angleterre et aurait donné naissance à deux nations persiste cependant et fait quasi consensus parmi les historiens français, tout comme la datation de la naissance de la nation au XV^e siècle⁵¹. Nous avons tenté, pour cette étude, de nous affranchir de ce ton et point de vue selon lequel la fin de la guerre de Cent Ans aurait donné naissance à la nation française. Au contraire, nous n'avons pas tenté d'interpréter la communication entre le roi et la ville comme étant intégrée dans un discours national naissant. Nous avons étudié les éléments et codes de ces communications sans y projeter l'idée qu'ils font partie d'un ensemble, d'un tout, ayant débouché sur la naissance de la nation. De même, nous n'avons pas tenté d'y chercher la preuve d'un quelconque sentiment national.

Chez certains chercheurs anglais, qui ont eux-aussi extensivement étudié la guerre de Cent Ans, c'est l'impact de la fin du conflit sur la guerre de Roses qui est débattu et la guerre de Cent Ans est moins considérée comme étant à l'origine de la nation anglaise, avec l'exception néanmoins de la branche de la recherche se concentrant sur l'utilisation de l'anglais par le pouvoir royal et le

⁵⁰ L'ouvrage de Roger Jouet propose dans son introduction une analyse exhaustive et pertinente de l'historiographie sur le sujet ainsi qu'une présentation de l'enjeu principal de la question de la résistance des Normands au XV^e siècle, c'est-à-dire l'interprétation du mot « brigand » dans les sources ; *La résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie (1418-1450)*. Caen : Musée de Normandie, 1969. Pour une analyse des lettres de rémission des XIV^e et XV^e siècles dans le contexte de ce débat, on consultera GAUVARD Claude. « Résistants... ». Claude Gauvard y résume ses conclusions de la façon suivante : la réalité de la collaboration et de la résistance existe bel et bien, même si les mots se cherchent et se définissent sous la forme du confort et de l'aide que l'on procure à l'ennemi. Mais l'une et l'autre notions se distinguent encore mal de la désobéissance aux ordres royaux. [...] Mais un pas en avant est désormais franchi. La présence anglaise est un des éléments qui, entre 1350 et 1450, permet à la chancellerie de formuler la notion de loyauté idéale : elle ne se limite plus à l'adhésion à un parti mais elle s'épanouit dans la fidélité du sujet à son roi et à la couronne dans la plus parfaite obéissance. », pp. 137-138.

⁵¹ Le récent ouvrage de Léonard Dauphant, qui propose une étude cartographique du royaume, commence ainsi par la phrase suivante : « Jeanne d'Arc en est l'un des premiers témoins : le XV^e siècle est celui de la « naissance de la nation France » [citant ici BEAUNE Colette. *Naissance de la nation France*. Paris : Gallimard 1985]. » ; DAUPHANT Léonard. *Le royaume des quatre rivières : L'espace politique français (1380-1515)*. Paris : Éditions Champ Vallon, 2012.

Parlement au XV^e siècle et la signification de ce choix du vernaculaire pour la construction de l'identité nationale anglaise⁵².

Certaines recherches prenant en compte les sources municipales et les sources royales pratiques, c'est-à-dire les documents régulant les aspects quotidiens de la vie des sujets, proposent des conclusions différentes, souvent sans rapports avec la question de la naissance de la nation. C'est le cas par exemple des travaux de Christopher Allmand et Anne Curry. Les travaux d'Anne Curry, en particulier ceux se concentrant sur Harfleur⁵³, ont permis de mieux comprendre de nombreux aspects de la présence anglaise dans les villes normandes⁵⁴, sans toutefois qu'ils se soient attardés en détail sur Rouen après la conquête de Charles VII. Christopher Allmand, qui a utilisé les sources caennaises plus que rouennaises, reste la référence en ce qui concerne l'étude de la « France anglaise », expression consacrée pour parler de la présence Lancastre dans le royaume de France⁵⁵. L'argument principal de son livre, expliquant et justifiant l'utilisation du terme « occupation » pour parler de la présence anglaise en Normandie, écarte les thèses nationalistes pour se concentrer sur les dons de terres faits par les rois Lancastres, démontrant leur volonté d'installation définitive en Normandie. Il a de plus, dans le dernier chapitre de son livre sur la Normandie lancastrienne, étendu le cadre temporel de son étude et évoqué la conquête du duché par Charles VII et, dans un article, élaboré plus en détail sur les relations entre Charles VII et Rouen⁵⁶ après la reddition de la ville, rendant ses travaux particulièrement pertinents pour notre étude.

⁵² McCULLOCH D., JONES E.D. « Lancastrian Politics, the French War, and the Rise of the Popular Element. » Dans : *Speculum*, 1983, vol. 58, n° 1, pp. 95–138.

⁵³ CURRY. « Harfleur et les Anglais... ».

⁵⁴ CURRY. « The impact of War and Occupation... » ; « Bourgeois et soldat dans la ville de Mantes pendant l'occupation anglaise de 1419 à 1449 », dans PAVIOT Jacques et VERGER Jean (dir.). *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age*, Paris : Presse de l'université Paris-Sorbonne, 2000, pp. 175–184 ; « Towns at War... ». Anne Curry s'est particulièrement intéressée aux aspects militaires de la conquête et de la présence anglaise en Normandie ainsi qu'aux relations entre les hommes d'armes et la population locale ; CURRY Anne, « Isolated or Integrated?... » ; « The Organisation of Field Armies... » ; « L'occupation anglaise du XV^e siècle... » ; « Les gens vivant sur le pays... » ; « Pour ou contre le roi d'Angleterre. La discipline militaire et la contestation du pouvoir dans le monde normand. » Dans : BOUGY Catherine, POIREY Sophie (dir.). *Images de la contestation du pouvoir dans le monde Normand (X^e–XVIII^e siècle). Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (29 septembre – 3 octobre 2004)*. Caen : PUC, 2007, pp. 147–162 ; « Sex and the Soldiers... » ; « The Nationality of Men-at-Arms... ».

⁵⁵ Parmi ses travaux traitant de la présence anglaise en Normandie, son œuvre de référence est ; ALLMAND, *Lancastrian Normandy...*

⁵⁶ ALLMAND. « Local Reaction... ».

Introduction

L'histoire urbaine française, particulièrement développée, et dont il serait vain de présenter une historiographie exhaustive, s'est intéressée aux villes Normandes sous de nombreux aspects⁵⁷ mais n'offre pas d'ouvrage sur les relations entre Charles VII et Rouen⁵⁸, bien que le thème des relations roi-ville en représente une branche prolifique⁵⁹. Dans ce dernier domaine, on retiendra particulièrement les travaux de Bernard Chevalier, qui, avec Tours pour principal exemple⁶⁰, a proposé des études détaillées des relations et de la communication entre le pouvoir royal, et le pouvoir municipal⁶¹. En matière de l'étude des relations roi-ville, la problématique souvent suivie est celle du degré de con-

⁵⁷ Les ouvrages de Heers et Bernard Chevalier sont parmi les références en matière d'histoire urbaine ; CHEVALIER Bernard. *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*. Paris : Aubier Montaigne, 1982 ; HEERS Jacques. *La ville au Moyen Age*. Paris : Hachette, 2004. L'ouvrage plus récent de Gisela Naegle propose pour sa part une étude urbaine très fouillée ; NAEGLE Gisela. *Stadt, Recht und Krone. Französische Städte, Königtum und Parlament im späten Mittelalter*. 2 vol. Husum : Matthiesen, 2002. Plus proche de notre ère géographique, bien que ne traitant pas directement de notre sujet, on retiendra la publication de François Neveux sur les villes normandes au Moyen Age, NEVEUX François (dir.). *Les villes normandes au Moyen Age : renaissance, essor, crise : actes du colloque international de Cerisy-la-Salle (8–12 octobre 2003)*. Caen : PUC, 2006.

⁵⁸ Les ouvrages de Paul le Cacheux et Pierre Chéruef mentionnés ci-dessus sont une exception mais, comme nous l'avons signalé, ils se concentrent principalement sur la période antérieure à notre étude et ils présentent un biais nationaliste caractéristique de leur période d'écriture. Dans un autre registre, on notera l'ouvrage de Delsalle, destiné à l'enseignement ; DELSALLE Lucien René. *Rouen et les Rouennais au temps de Jeanne d'Arc, 1400–1470*. Rouen : Éditions du p'tit Normand, 1982. On retiendra aussi l'ouvrage, plutôt général de Michel Mollat ; MOLLAT Michel, GAY François J. (dir.). *Histoire de Rouen*. Toulouse : Privat, 1979.

⁵⁹ On notera particulièrement, car il est très proche de notre sujet, l'ouvrage très détaillé de Louis Caillet sur les relations entre les Lyonnais et Charles VII ; CAILLET, Louis. *Étude sur les relations de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI*. Lyon : A. Rey, imprimeur-éditeur, Paris : Librairie A. Picard et fils, 1909.

⁶⁰ CHEVALIER Bernard. *Tours, ville royale, 1356–1520 ; origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*. Louvain et Paris, 1975.

⁶¹ Des nombreux travaux de Bernard Chevalier, on mentionnera l'ouvrage suivant contenant plusieurs de ses articles ; CHEVALIER Bernard. *Les bonnes villes, l'État et la société dans la France de la fin du XV^e siècle*, Orléans : Paradigme, 1995. Un article de Philippe Contamine sur une supplique présentée à Charles VII pour qu'il allège les impôts de Lyon propose pour sa part un exemple permettant une comparaison intéressante pour certains éléments de notre étude, d'autant plus qu'il offre une édition de la supplique, un discours prononcé par un homme d'Église pour demander une réduction d'impôts à Charles VII ; CONTAMINE Philippe (éd.). « Supplique à Charles VII pour que, de sa grâce, il allège les impôts de Lyon et du Lyonnais (1429 ?). Quelques lieux communs de la pensée politique au XV^e siècle ». Dans : BOUTET Dominique, VERGER Jacques (dir.). *Penser le pouvoir au Moyen Age (VI^e–XV^e siècle)*. *Études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*. Paris : Éditions Rue d'Ulm, 2000, pp. 47–53.

Introduction

trôle du pouvoir royal sur les villes. Si la tendance majoritaire, dans les études sur la fin du Moyen Âge, est à la mise en valeur d'une « construction de l'État moderne⁶² » et son contrôle établi sur les villes, d'autres auteurs, comme Bernard Chevalier, invoquent plutôt un lien roi-ville négocié et un « accord⁶³ » entre ville et roi, en avançant l'argument que les relations entre le gouvernement central et les périphéries « ne se posaient pas du tout en termes administratifs », mais au contraire étaient pensées comme des relations entre individus dans le cadre d'un « dialogue qui n'admet aucune règle posée d'avance⁶⁴ ». C'est d'ailleurs cette dernière approche qui s'est révélée la plus pertinente pour notre étude.

Pour mettre en contexte notre étude, nous nous sommes aidés des travaux proposant des analyses précises de certains aspects de l'histoire de Rouen au XV^e siècle, surtout publiés sous la forme d'articles, souvent dans des revues locales spécialisées⁶⁵. Ainsi plusieurs monographies et articles ont proposé des études se concentrant sur divers aspects économiques et commerciaux de la ville, en particulier sur la draperie rouennaise⁶⁶, et l'activité des Rouennais à la fin du Moyen Âge⁶⁷. La monographie la plus récente ayant pour sujet Rouen,

⁶² On retrouve notamment cette idée dans l'introduction de GUENEE Bernard, LEHOUX Françoise. *Entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris : CNRS, 1968.

⁶³ CHEVALIER Bernard. « L'état et les bonnes villes en France au temps de leur accord parfait (1450–1550) ». Dans : BULST Neithard, GENET Jean-Philippe (dir.). *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'état moderne. Actes du colloque de Bielefeld (1985)*. Paris : Éditions du CNRS, 1988, pp. 71–85.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ On trouve notamment des renseignements précieux sur le rôle joué à Rouen par Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie et capitaine de la ville de Rouen, mis en place par Charles VII aux lendemains de la reddition de la ville, dans l'article de BERNUS Pierre. « Le rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII (1451–1461) ». Dans : BEC, 1908, vol. 69, pp. 303–347.

⁶⁶ ROCH Jean-Louis. « L'organisation sociale de la draperie rouennaise aux XIV^e et XV^e siècles ». Dans : BOUET Pierre, NEVEUX Françoise (dir.). *Les villes normandes au Moyen Âge renaissance, essor, crise. Actes du colloque international de Cerisy-la-Salle (8–12 octobre 2003)*. Caen : Publications du CRAHM, pp. 225–240.

⁶⁷ On notera, à titre d'exemple, ABRAHAM-THISSE Simone. « L'exportation des draps normands au Moyen Âge ». Dans : BECCHIA Alain (dir.). *Draperie en Normandie du XIII^e au XX^e siècle*. Mont-Saint-Aignan : Publications de l'université de Rouen et du Havre, 2003, pp. 103–166 ; « Rouen avant-port de Paris à la fin du Moyen Âge ». Dans : *Bulletin de la Société d'Études Historiques, Géographiques et Scientifiques de la Région Parisienne*, 1951, vol. 71, pp. 1–8 ; « Un 'collaborateur' au temps de la guerre de Cent Ans : Jehan Marcel, changeur à Rouen ». Dans : *Annales. Histoire, Science Sociales*, 1946, n° 1, pp. 36–42 ; et en particulier la thèse d'archiviste-paléographe, non publiée, de Claire Haquet sur les marchands et bourgeois rouennais dans la période précédente la notre, qui fournit des renseignements intéressants sur l'état des sources municipales rouennaises ; HAQUET Claire. *Un estat des gens très nécessaire* : les sages marchands et bourgeois de Rouen, de la

Introduction

l'étude topographique de Cailleux sur trois paroisses rouennaises, Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland, du XIII^e au XV^e siècle⁶⁸, offre une étude particulièrement détaillée de l'habitat rouennais grâce notamment à un dépouillement et une étude minutieuse du tabellionage de la ville⁶⁹. Cet ouvrage évoque brièvement les trois paroisses sous le règne de Charles VII, en particulier à la lumière des restitutions de propriétés, à propos desquelles il offre des détails topographiques précieux, sans cependant s'attarder sur les relations roi-ville. Les travaux de Philippe Cailleux sont à mettre en parallèle avec ceux de Pierre Lardin, qui s'est lui aussi intéressé au bâti à Rouen, mais sous un autre angle, celui des matériaux et des hommes⁷⁰.

Beaurepaire, un érudit du XIX^e siècle, a entrepris un énorme travail de dépouillement des sources municipales rouennaises qui fut particulièrement précieux pour notre étude. On notera notamment son inventaire des registres de

Harelle à la conquête anglaise, 1382–1418. Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe : École des Chartes, 2003.

⁶⁸ CAILLEUX Philippe. *Trois paroisses de Rouen, XIII^e–XV^e Siècle. Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint Herbland. Étude de topographie et d'urbanisme. Mont-Saint-Aignan, Caen : PUC, 2011.*

⁶⁹ Cailleux a de plus publié quelques travaux, avant la publication de sa thèse, traitant du tabellionage ; CAILLEUX. « Tabellions et tabellionage de Rouen et de sa vicomté ». Dans : ARNOUX Mathieu, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.). *Tabellions et tabellionage de la France médiévale et moderne*. Paris : École des chartes, 2011, pp.155–178 et « La présence anglaise dans la capitale normande : quelques aspects des relations entre Anglais et Rouennais ». Dans : BOUET Pierre, GAZEAU Véronique (dir.). *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque De Cerisy-la-Salle (4–7 octobre 2001)*. Caen : Publications du CRAHM, 2003, pp. 265–276.

⁷⁰ LARDIN Philippe. « La domination de Rouen sur la production de fer et de produits ferreux à la fin du Moyen Age ». Dans : COULET Noël, GUYOTJEANNIN Olivier (dir.). *La ville au Moyen Âge. Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Section d'histoire médiévale et philologie, Aix-en-Provence, 23–29 octobre 1995. Vol. 1. Ville et espace*. Paris : Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998 ; *Les chantiers du bâtiment en Normandie orientale (XIV^e–XV^e siècle) : les matériaux et les hommes*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 1998 ; « Le financement des fortifications en Normandie occidentale à la fin du Moyen Age ». Dans : *Actes du colloque Les Normands et le fisc, XXIX^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Elbeuf-sur-Seine, 20–23 octobre 1994)*. Elbeuf-sur-Seine : Société de l'histoire d'Elbeuf, 1996, pp. 47–58 ; « Les entreprises du bâtiment en Normandie orientale à la fin du Moyen Age ». Dans : CHAPELOT Odette (dir.). *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e–XVI^e siècles*. Paris : EHESS, 2001, pp. 177–195 ; « Les échanges culturels dans les milieux artisanaux à la fin du Moyen Age en Normandie orientale. L'exemple du bâtiment ». Dans : *Les échanges culturels au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 32^e congrès, Dunkerque*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 269–282.

Introduction

délibérations municipales rouennaises⁷¹ qui constitue un outil précieux pour l'étude de ce corpus, bien que, étant un inventaire partiel, il ne dispense pas d'une lecture détaillée des manuscrits, qui fut nécessaire pour mener à bien notre étude.

Les travaux d'un autre érudit, lui aussi du XIX^e siècle, Gaston du Fresne de Beaucourt, ont eux-aussi été essentiels à notre étude puisque sa biographie de Charles VII, en six volumes⁷², reste la référence lorsqu'on s'intéresse à ce roi, avec les travaux de Valet de Virville⁷³. En effet, on ne dispose pas de biographie récente du roi, excepté l'ouvrage de Minois, plutôt destiné au grand public⁷⁴ et celui de Vale⁷⁵. Charles VII a sans doute été moins étudié que d'autres rois, mais des points précis de son règne ont fait l'objet d'études dans des articles⁷⁶. On dispose ainsi de plusieurs travaux sur le règlement des confiscations après la conquête du royaume, une question liée à la rémission et au pardon⁷⁷. Les travaux de Bossuat⁷⁸ proposent par exemple des études détaillées du règlement des confiscations par Charles VII mais elles se concentrent sur le cas de la région parisienne et notre étude de Rouen offre dans ce cas une comparaison intéressante puisque la Normandie avait été traitée différemment par les Lancastres et qu'elle était dépendante de son propre parlement pour la question du règlement des confiscations. Philippe Contamine, un des principaux historiens français de la fin du Moyen Âge, a lui aussi produit quelques travaux sur Charles VII et son règne⁷⁹, qui permettent une mise en contexte de notre étude.

⁷¹ BEAUREPAIRE Charles de. *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790, tome premier, délibérations*. Rouen : Imprimerie Julien Lecerf, 1887.

⁷² BEAUCOURT. *Histoire de Charles VII*.

⁷³ VIRVILLE Auguste Valet de. *Histoire de Charles VII roi de France et de son époque, 1403-1461*. 3 tomes. Paris : Renouard, 1862-1865.

⁷⁴ MINOIS. *Charles VII. Un roi shakespearien*. Paris : Perrin, 2005.

⁷⁵ VALE Malcolm Graham Allan. *Charles VII*. London : Eyre Methuen, 1974.

⁷⁶ MAROT Pierre. « L'expédition de Charles VII à Metz (1444-1445). Documents inédits ». Dans : BEC, 1941, vol. 102. pp. 109-155 ; CONTAMINE Philippe. « 1445 : Charles VII et l'art de la négociation ». Dans : FERRER MALLOL María Teresa, MOEGLIN Jean-Marie, PEQUIGNOT Stéphane, et al. (dir.). *Negociar en la Edad Media. Negociar au Moyen Âge. Actas del coloquio celebrado en Barcelona los dias 12, 13 y 14 Octubre del 2004*. Barcelone : Consejo Superior De Investigaciones Científicas, 2005, pp. 321-348.

⁷⁷ BRISSAUD Yves-Bernard. *Le droit de grâce à la fin du Moyen Age, XIV^e-XV^e siècles. Contribution à l'étude de la restauration de la souveraineté monarchique*. Thèse doctorale de droit : Université de Poitiers, 1971 ; GAUVARD Claude. « *De Grace Especial* ». *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*. 2. vol. Paris : Publications de la Sorbonne, 1991.

⁷⁸ BOSSUAT. « Le rétablissement... ».

⁷⁹ CONTAMINE. « Charles VII et l'art de la négociation... ».

Introduction

Si la personne du roi n'a été que relativement peu étudiée, la nature de son pouvoir a fait l'objet de nombreux travaux, dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le pouvoir royal au Moyen Âge⁸⁰. Ces travaux ont eux-aussi tendance à souligner une évolution qui aurait débouché, à la fin du Moyen Âge sur une conception « nationale » du pouvoir royal, ou du moins sur la conscience du roi de régner sur une « nation » au moins autant que sur un royaume⁸¹.

Notre étude s'est ainsi portée sur les outils de communication entre Charles VII et les Rouennais qui nous sont parvenus, c'est-à-dire les lettres, principalement royales car mieux conservées. Les registres municipaux et les registres du parlement, ont eux-aussi constitué la base documentaire, détaillée ci-dessous, de notre étude. Cette base documentaire a été approchée grâce à une analyse relevant de l'histoire culturelle et politique⁸². Nous nous sommes ainsi attardés sur le contenu de ces lettres mais aussi sur leur formulation, sur le langage employé afin d'en conclure ce qui était communiqué entre le roi et la ville et de quelle manière.

Ces échanges entre roi et ville ont été mis en contexte afin de mettre en lumière les enjeux politiques des rapports roi-ville, en particulier le rôle du changement seigneurial dans le contenu de ces documents. Les requêtes de la ville et les dons ou refus du roi y répondant ont ainsi été analysés afin de mettre en lumière l'influence du contexte politique et culturel sur leur forme et leur fond. Le langage employé par le roi dans ses lettres envoyées à la ville, a lui-aussi fait l'objet d'une analyse méticuleuse, en particulier en ce qui concerne le thème de sa légitimité, très présent dans sa communication avec les Rouennais. Dans les registres de délibérations municipales, c'est la façon dont les rapports avec le roi étaient envisagés, tant du point de vue de la communication que les aspects plus pratiques, qui nous a particulièrement intéressées.

Le biais historiographique nous a poussées à être particulièrement précautionneuses en ce qui concerne le vocabulaire utilisé dans cette thèse. Ainsi les

⁸⁰ Parmi les nombreuses études, on retiendra notamment BARBEY Jean. *Être roi. Le roi et son gouvernement en France de Clovis à Louis XVI*. Paris : Fayard, 1992.

⁸¹ Jean Barbey écrit ainsi qu' « Avec ce principe souverain, principe même du royaume, que sa compétence exprime et encadre, une nouvelle notion apparaît : le corps du royaume, communauté « nationale » vivant au rythme du souverain, n'est rien d'autre que l'Etat moderne mais sans le mot », *Ibid.*, p.142.

⁸² Pour une discussion portant sur l'histoire culturelle du politique et ce que cette méthodologie peut apporter à l'histoire, on se référera à STOLLBERG-RILINGER Barbara. « Was heißt Kulturgeschichte des Politischen? ». Dans : STOLLBERG-RILINGER Barbara (dir.). *Was heißt Kulturgeschichte des Politischen?*, Zeitschrift für historische Forschung, 2005, vol. 35, pp. 9-24.

Introduction

mots « recouvrement » et « occupation⁸³ » étaient utilisés par Charles VII à des fins politiques dans le cadre d'une argumentation en faveur de sa légitimité, ils sont donc connotés, et encore plus après leur utilisation dans le contexte de la deuxième Guerre Mondiale en Europe. De ce fait, nous éviterons d'employer le terme « occupation » et choisirons plutôt de parler de « présence anglaise ». Le terme recouvrement a parfois été remplacé par « conquête », « la conquête de la Normandie par Charles VII », mais il présente l'inconvénient d'éclipser le fait que le roi ne se présentait pas comme conquérant mais comme roi légitime menant une opération afin de récupérer ce qu'il considérait lui revenir de droit.

Corpus de sources

Les sources rouennaises des années 1449–1453 sont sans conteste moins bien conservées que celles des années précédentes, rendant l'étude de la conquête de la Normandie par Charles VII, qui s'achève en 1453, relativement difficile. En effet, certains corpus documentaires ne nous sont pas parvenus ; une grande partie des registres de l'Échiquier, le parlement normand, ont par exemple disparu. D'autres corpus sont au contraire particulièrement bien conservés et complets. Les disparitions de sources étaient déjà déplorées par les contemporains et l'on retrouve par exemple des mentions de lettres royales dont l'on demandait de nouvelles copies. Les pertes documentaires peuvent en partie être expliquées par l'organisation de la communication durant notre période ainsi que par les structures du pouvoir⁸⁴, mais les guerres ont sans aucun doute elles-aussi joué un rôle dans la non-conservation de documents. La perte, due à la guerre, de lettres royales permettait aussi dans certains cas portés devant le parlement, d'éviter le procès⁸⁵. D'autres corpus ont survécu jusqu'au XX^e siècle mais ont été détruits lors des bombardements de la Normandie à la fin de la deuxième Guerre Mondiale⁸⁶.

Les corpus nous étant parvenus sont aujourd'hui conservés aux Archives de la Seine-Maritime, aux Archives Nationales ou à la Bibliothèque Nationale de France. Si une partie des sources nécessaires à notre étude a bénéficié d'éditions, comme les chroniques, la majorité est cependant issue de corpus de sources non-éditées, conservés aux Archives de la Seine-Maritime, principale-

⁸³ Pour une discussion de l'utilisation du terme occupation, on consultera ALLMAND. *Lancastrian Normandy...* et KINTZINGER. « Der Auftrag... », pp. 63–85.

⁸⁴ Chevalier attribue en partie cette non-conservation de documents au fait que les relations « ne se [posaient] pas du tout en termes administratifs » ; CHEVALIER. « L'état et les bonnes villes... », p. 74.

⁸⁵ « avoient leurs escriptures esté perdues a l'occasion de la guerre », ADSM, 1B/30, f. 70, r.

⁸⁶ CURRY. « The impact of war... ».

ment dans les registres de l'Échiquier et surtout dans le chartrier de la ville. Ces sources non-éditées ont constitué l'élément de départ de notre étude et la base de nos analyses, réflexions et conclusions⁸⁷.

Les chroniques

Les chroniques, bien que nombreuses, n'ont pas constitué notre source principale car elles n'évoquent que certains aspects des relations entre Rouen et Charles VII, principalement les grands événements tels que les victoires militaires et les entrées royales, et passant sous silence les autres aspects des relations et de la communication roi-ville. Elles se sont cependant révélées être des sources précieuses pour l'analyse de certains aspects des relations roi-ville absents des sources municipales, telle l'entrée royale, ainsi que pour la mise en contexte des événements et de certains éléments de langage royal. Toutes les chroniques ne sont pas issues de commandes royales mais elles représentent néanmoins toutes le point de vue partial d'un auteur ayant bien souvent pris parti dans le conflit.

Enguerran de Monstrelet, dont la chronique s'arrête en 1444, avait ainsi pris parti pour le duc de Bourgogne⁸⁸, tout comme Mathieu d'Escouchy⁸⁹, dont les écrits couvrent notre période d'étude et dont la chronique est une continuation de celle de Monstrelet. Chartier au contraire était l'historiographe officiel de Charles VII et ses chroniques sont de ce fait, beaucoup plus favorables au roi

⁸⁷ Lorsque nous proposons des transcriptions de ces sources, nous avons suivi les règles de l'École des Chartes explicitées dans ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule I. Conseils généraux*. Paris : École nationale des chartes, 2001. Nous avons gardé l'orthographe des noms propres utilisée dans les documents originaux et, lorsqu'elle variait, nous avons maintenu les variations dans les transcriptions mais uniformisé l'orthographe dans notre thèse. On retrouvera ainsi la Normandie sous l'orthographe « Normandie » et « Normendie ». Les numéros de documents ont été donnés lorsqu'ils étaient disponibles, tous les documents du chartrier n'étant pas numérotés. Les dates sont toutes données en nouveau style.

⁸⁸ DOUET D'ARCQ (éd.). *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives*, 6 vol. Paris : Renouard, 1858–1862. Pour plus de détails biographiques sur l'auteur, on consultera l'introduction à l'édition de sa chronique et ; VIELLIARD F. « Monstrelet, Enguerran(d) de. » Dans : *Lexikon des Mittelalters*, 10 vol. Stuttgart : Metzler, 1977–1999, vol. 6, col. 772.

⁸⁹ BEAUCOURT Gaston du Fresne de. *Chronique de Mathieu d'Escouchy. Nouvelle édition revue sur les manuscrits*, 3 vol. Paris : Renouard, 1863–1864 ; BOURGAIN P. « Escouchy, Mathieu d'. » Dans : *Lexikon des Mittelalters*, vol. 4, col. 12.

Valois⁹⁰. Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry se place dans la lignée de Chartier puisqu'il était lui aussi un fervent partisan de Charles VII⁹¹.

Le chartrier rouennais

Les sources municipales rouennaises, contenues dans le chartrier, récemment transféré de la bibliothèque municipale de Rouen aux Archives départementales de la Seine-Maritime, ont constitué l'une des bases, avec les registres de l'Échiquier, de notre étude. L'étude des sources municipales a été menée de façon exhaustive pour la période étudiée, une exhaustivité rendue possible par la taille du corpus.

Le corpus du chartrier, contenant entre-autre des lettres royales de Charles VII qui ont été conservées par la ville, fut enrichi pour notre étude de lettres royales adressées à Rouen ou d'autres villes du royaume, publiées dans les *Ordonnances des Rois de France*⁹², et dont les originaux sont pour la plupart conservés à la BNF ou aux Archives Nationales. Notre étude de ces lettres royales s'est principalement focalisée sur les préambules⁹³, qui contiennent les éléments de langage de Charles VII pertinents à notre analyse.

Le chartrier de la ville, principalement constitué d'un ensemble de plus de quatre cents quarante « tiroirs » contenant des documents classés selon un ordre thématique établi au XVIII^e siècle, contient tout ce qui a été conservé par la ville, des chartres enluminées comme le renouvellement de la charte aux Normands par Charles VII⁹⁴, aux descriptions détaillées, semaine par semaine, des travaux de construction de la fontaine accompagnées d'un plan des canali-

⁹⁰ VIRVILLE Auguste Vallet de (éd.). *Chronique de Charles VII roi de France par Jean Chartier*. 3 vol. Paris : Pierre Jannet, 1858 ; FOSSIER R. « Chartier, Jean. » Dans : *Lexikon des Mittelalters*, vol. 2, col. 1744–1745. Sur Chartier, voir aussi LAIDLAW James. « Alain Chartier and the Arts of Crisis Management, 1417–1429 ». Dans : ALLMAND Christopher (dir.). *War, Government And Power In Late Medieval France*. Liverpool University Press : 2000, pp. 37–53.

⁹¹ COURTEAULT Henri, LEONCE Celier (éd.). *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*. Paris : C. Klincksieck, 1979 ; BAUTIER R.-H. « Berry (le Héraut). » Dans : *Lexikon des Mittelalters*, vol. 1, cols 2018–2019.

⁹² *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, Paris, volume 13, 1782 et volume 14, 1790.

⁹³ Selon Claude Gauvard, à la fin du Moyen Age, le préambule répondait au contexte, aux circonstances des demandes formulées et avait « pour seconde fonction de lier le roi à l'opinion publique » ; GAUVARD Claude. « Le roi de France et l'opinion publique à l'époque de Charles VI ». Dans : *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde : Rome, 15–17 octobre 1984*. Rome : École française de Rome, 1985, pp. 353–366.

⁹⁴ ADSM, 3E/1/ANC/9, pièce 4.

sations du quartier datant du milieu du XV^e siècle⁹⁵. Ce classement thématique, peu pertinent aujourd'hui, a rendu la recherche documentaire particulièrement difficile, d'autant plus que le seul catalogue disponible est un manuscrit lui aussi conservé à Rouen.

En plus de ces « tiroirs », le chartrier de Rouen contient les registres de délibérations municipales, qui se sont révélés être une véritable mine d'or pour notre étude⁹⁶. Des délibérations municipales de notre période, deux registres nous sont parvenus, couvrants les jours suivant la reddition de Rouen en novembre 1449 à la mort de Charles VII. Ces registres consignent les décisions prises lors des réunions du conseil municipal rouennais et constituent ainsi une source directement produite par les conseillers municipaux, représentants des bourgeois rouennais. Si ces registres permettent de mettre en lumière et d'analyser des aspects très divers de la vie des Rouennais et de l'activité du conseil municipal, ils ne sont cependant pas complets. Certaines pages sont probablement manquantes, d'autres ont été insérées au hasard, et l'on sait que ces registres étaient accompagnés de feuillets en papier, donnant le détail de certains débats et votes entre conseillers, qui ne nous sont pas parvenus⁹⁷.

Deux autres types de registres produits par les Rouennais et contenus dans le chartrier de la ville nous sont eux-aussi parvenus : les registres de comptes de la ville, peu intéressants pour notre étude car évoquant très peu Charles VII, et le tabellionage rouennais, c'est-à-dire les actes notariés, une source d'ordinaire très populaire pour l'étude de la Normandie médiévale, que nous avons lui aussi exclu car il consigne les contrats passés à Rouen, qui, s'ils peuvent constituer des exemples ponctuellement intéressants, restent anecdotiques pour nos problématiques.

Les registres de l'Échiquier

Les registres de l'Échiquier, bien que n'évoquant que rarement les liens entre les Rouennais et Charles VII se sont révélés être une source enrichissante pour notre étude puisque l'Échiquier était chargé d'enregistrer les édits royaux et de

⁹⁵ ADMS, 3E/1/ANC/24.

⁹⁶ L'inventaire établi par Charles de Robillard de Beurepaire des registres de délibérations municipales permet une première approche aisée de ce corpus documentaire mais ne dispense pas d'une lecture minutieuse et d'un dépouillement des textes manuscrits, BEAUREPAIRE. *Inventaire sommaire...*

⁹⁷ Une entrée d'un des deux registres de délibérations municipales, datant de novembre 1451, mentionne ainsi le processus décisionnel dans les termes suivants ; « plusieurs opinions portées par escript en ung feuillet de papier atuche a la liasse decestee annee », ADMS, 3E/1/ANC/A7, f. 110v.

Introduction

les faire appliquer. Le maintien de l'Échiquier en lui-même est de plus un élément clé de notre étude puisqu'il fit partie des revendications des Rouennais lors de la conquête de la Normandie par Charles VII.

L'Échiquier tenait plusieurs registres simultanément, tous ne nous étant pas parvenus. Les registres concernant les affaires criminelles par exemple, n'ont pas été conservés et seuls les registres concernant des affaires civiles sont conservés aux Archives de la Seine-Maritime. Parmi les registres nous étant parvenus, les manuels, ou plumitifs, organisés en chapitres, répartissent les jugements par baillages et ne donnent pas toujours des détails sur les affaires. Plus détaillés, les registres de lettres contiennent des transcriptions intégrales des arrêts et nous ont permis de connaître les détails de certaines affaires. Nous avons utilisé indifféremment les deux types de registres pour notre étude même si les plumitifs nous renseignent moins du fait de leur manque de détails.